



Bulletin n°3 casier judiciaire pour un militaire et contrat

Par Visiteur

Bonjours je suis militaire et j'ai signé un contrat de 5 ans sa fait 2 ans que je suis dans l'armée , je viens de rentrer d'Afghanistan et je souhaite casser mon contrat pour quitter l'armée, et ainsi démarrer une nouvelle vie...

QUESTION :

Dans le cas ou je décide de désertier , est-ce que ce sera inscrit sur le bulletin n°3 du casier judiciaire ?

Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Etant donné que la désertion est un délit, si vous êtes condamné cette condamnations sera inscrite au B3.
Par ailleurs, il convient de savoir que les contrats dans l'armée ne peuvent être rompus sauf accord de l'administration.

cordialement